

d'une voix, ou qu'elle aurait été remportée par le vote de l'ORATEUR ; en conséquence ça aurait été une division importante, et nous avons à considérer quel en serait l'effet, si le vote était rayé de la liste d'une telle division. Comme le nom ne paraît pas avoir été rayé dans la Chambre des Communes en Angleterre, je propose, sujet comme je l'ai dit, à l'opinion des membres de cette Chambre qui ont pensé à la question, d'avoir seulement un bill d'indemnité introduit, qui aura l'effet de couvrir toute erreur que l'honorable membre peut avoir commise dans les prémisses.

LE TRÈS-HONORABLE SIR JOHN A. MACDONALD espère que l'hon. PREMIER MINISTRE sera assez bon que de leur passer en mains, ce cas qui est un cas surprenant, et il prendra la première occasion d'y regarder. Ce serait une circonstance malheureuse, que la Chambre déplorerait, si par une semblable inadvertance, un hon. membre était obligé de laisser son siège. Il pense que la ligne correcte à suivre, est l'introduction d'un bill d'indemnité, afin de protéger l'hon. membre contre la possibilité d'une action. La chose devrait être examinée par les membres de la Chambre afin qu'ils puissent décider quelle conduite devrait être adoptée, et afin de s'assurer de la différence, s'il en existe, entre la loi d'Angleterre et la nôtre.

M. SCATCHERD dit que lorsqu'un cas à-peu-près semblable s'est présenté à la dernière session, il a été référé au comité des privilèges et élections pour en faire un rapport. Il fut introduit un bill fondé sur ce rapport.

SIR JOHN A. MACDONALD.—

C'était, je crois, le cas de M. PERRY.

M. SCATCHERD.—Oui.

L'HON. M. BLAKE dit, dans ce cas l'hon. membre n'avait pas pris son siège. Si de sérieuses conséquences devaient s'en suivre, ce serait bien pour l'hon. membre qui est supposé représenter Wellington Centre de ne pas prendre son siège dans l'intervalle.

L'HON. J. H. CAMERON dit la raison pour laquelle le cas qui a été soulevé à la dernière session fut référé au comité des privilèges et des élections était parce qu'il y avait des difficultés à propos des faits. Il est parfaitement clair que l'hon. membre a voté

avant d'avoir prêté serment, c'est pourquoi le comité n'aurait rien à faire de plus que le PREMIER a déjà promis de faire, de préparer un bill pour la considération de la Chambre. Mais l'autre suggestion, savoir, s'il n'est pas avisable d'attendre jusqu'à ce que le bill soit passé avant de prendre son siège, mérite bien la considération de l'hon. membre pour Wellington Centre.

L'HON. M. BLAKE dit qu'en Angleterre ces cas sont référés à un comité choisi, et ici au comité des privilèges et des élections, bien qu'ils ne comportent pas aucune question de faits disputés, c'est le devoir du comité de chercher des précédents et les soumettre à l'attention de la Chambre. Le chef de cette Chambre a dit qu'il a trouvé un précédent, et si c'est le seul qui existe, et qu'on ne puisse pas obtenir plus de lumière, alors dans un temps à venir il pourrait être discuté par toute la Chambre. Il appert d'après le rapport de l'hon. membre, que la question est beaucoup plus sérieuse qu'il (M. BLAKE) l'avait pensé, c'est pourquoi il serait peut-être à propos pour la Chambre d'adopter la suggestion de l'hon. membre pour Middlesex.

SIR JOHN A. MACDONALD demande au chef du gouvernement de suspendre la chose jusqu'à demain, afin de donner l'opportunité aux membres d'examiner le précédent anglais qui a été mis de l'avant, et la Chambre serait alors plus en état de décider si le présent cas doit, ou ne doit pas être référé au comité des privilèges et des élections.

L'ordre est suspendu jusqu'à demain.

L'HON. M. MACKENZIE propose l'ajournement de la Chambre.

La Chambre s'ajourne à 9.30.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Jeudi, 25 février 1875.

L'ORATEUR prend le fauteuil à trois heures.

BILLS INTRODUIITS.

Les bills suivants furent introduits et lus une première fois,

M. BERNIER,—Pour amender l'acte relatif aux marques de commerce et dessins industriels.